

**COMPTABILITÉ APPROFONDIE ET RÉVISION**

Durée : 4 heures - Coefficient : 1

**Documents autorisés**

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

**Matériel autorisé**

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Cirulaire n° 99 - 186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n° 42).

**Document remis au candidat**

Le sujet comporte 8 pages numérotées de 1 à 8.

**Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.**

*Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants*

Page de garde.....	page 1
Présentation du sujet.....	page 2
<b>DOSSIER 1</b> : Répartition des résultats ..... (4 points) .....	page 2
<b>DOSSIER 2</b> : Comptabilité d'une exploitation agricole..... (3 points) .....	page 3
<b>DOSSIER 3</b> : Evaluation d'une immobilisation..... (8 points) .....	page 3
<b>DOSSIER 4</b> : Plan d'augmentation des capitaux permanents..... (5 points) .....	page 4

*Le sujet comporte les annexes suivantes*

**DOSSIER 1 :**

Annexe 1 : Informations concernant l'affectation de résultat de la société PHILBAR .....	page 5
Annexe 2 : Extrait des comptes de la société PHILBAR .....	page 5

**DOSSIER 2 :**

Annexe 3 : Relevé des opérations réalisées au cours de l'exercice 2002 .....	page 5
Annexe 4 : Extraits du plan comptable agricole .....	page 6

**DOSSIER 3 :**

Annexe 5 : Informations concernant l'acquisition et le financement des matériels industriels.....	page 6
Annexe 6 : Cours du franc suisse du 15 juillet 2000 au 15 janvier 2001 .....	page 7
Annexe 7 : Informations concernant les frais de réparation du matériel industriel pour l'exercice 2002 .....	page 7

**DOSSIER 4 :**

Annexe 8 : Informations comptables sur le plan d'augmentation des capitaux permanents .....	page 8
---	--------

**AVERTISSEMENT**

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) formuler explicitement dans votre copie.

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.  
Toute information calculée devra être justifiée.  
Les écritures comptables devront comporter les numéros et noms des comptes et un libellé.*

Vous êtes stagiaire dans un cabinet d'expertise comptable, quatre dossiers indépendants vous sont remis pour tester vos connaissances.

Toutes les entités concernées ont un exercice comptable qui coïncide avec l'année civile.

**DOSSIER 1 : REPARTITION DES RESULTATS****A) Actions à dividende prioritaire (ADP) et répartition des résultats**

La société PHILBAR a été créée le 1er mars 1990. Son capital se compose de 150 000 actions ordinaires et de 50 000 ADP.

Des informations concernant l'affectation des résultats de la société PHILBAR vous sont données en *annexe 1*.

Un extrait de comptes de la société PHILBAR, à la clôture de l'exercice et avant la répartition du bénéfice au 31 décembre 2002, vous est fourni en *annexe 2*.

**Travail à faire**

1. Indiquer les conditions d'émission des actions à dividende prioritaire.
2. Préciser les avantages de ce type d'action pour les souscripteurs et pour la société émettrice.
3. Présenter la répartition des bénéfices de la société PHILBAR au titre de l'exercice 2002.
4. Passer l'écriture de répartition du résultat après adoption du projet de répartition par l'Assemblée Générale Ordinaire, le 25 juin 2003.

**B) Acomptes sur dividende**

La société PHILBAR souhaite procéder au versement d'acomptes sur dividende.

**Travail à faire**

1. Préciser à quel(s) moment(s) peut intervenir le versement des acomptes sur dividendes.
2. Indiquer les conditions de la distribution d'acomptes sur dividendes.

3/8

## DOSSIER 2 : COMPTABILITE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Le domaine « LES CAMPÊCHES » est une exploitation agricole reprise depuis deux ans par Monsieur NORGA, jeune agriculteur spécialisé dans l'élevage bovin. Afin de faire face aux aléas du secteur, il a opté pour un positionnement de son exploitation sur deux segments importants du marché : la production laitière et l'engraissement d'animaux de boucherie.

### Travail à faire

A l'aide des *annexes 3 et 4* :

1. Présenter au livre-journal les écritures à la date d'acquisition de chacun des trois lots d'animaux, sachant que ce type d'opération est soumis à la TVA au taux de 5,5 %. Chaque acquisition a été réglée par chèque bancaire.
2. Indiquer si Monsieur NORGA peut pratiquer un amortissement sur les différentes catégories d'animaux du cheptel. Votre réponse devra être justifiée.
3. Enregistrer au livre-journal les écritures constatant le changement de destination des cinq vaches laitières réformées.

## DOSSIER 3 : EVALUATION D'UNE IMMOBILISATION

La société MEDERIC, spécialisée dans le domaine de la nutrition animale, connaît depuis sa création une forte croissance tant sur le plan interne que sur le plan externe. Elle a commandé, le 15 juillet 2000, trois matériels industriels identiques d'occasion, auprès de la société suisse NAVORTI.

### Travail à faire

A l'aide des *annexes 5, 6 et 7* :

1. Rappeler les règles d'évaluation des immobilisations lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise.
2. Déterminer le coût d'acquisition des matériels industriels.
3. Enregistrer l'ensemble des écritures au livre-journal de l'entreprise MEDERIC pour le mois de septembre 2000.
4. Présenter les deux premières lignes du tableau d'amortissement pour l'un de ces matériels industriels.
5. Enregistrer l'ensemble des écritures au livre-journal de l'entreprise MEDERIC à la date du 31 décembre 2000. Justifier ces écritures.
6. Enregistrer l'ensemble des écritures au livre-journal pour le mois de janvier 2001. Justifier ces écritures.

4/8

7. Rappeler le traitement comptable des grosses réparations.
8. Indiquer la définition que donne le Plan Comptable Général des provisions pour charges à répartir.
9. Indiquer, en le justifiant, pour chacun des matériels le traitement comptable (immobilisation ou charge) des frais de réparation et de maintenance pour l'exercice 2002.
10. Enregistrer l'ensemble des écritures au livre-journal à la date du 31 décembre 2002. Justifier ces écritures.

#### **DOSSIER 4 : PLAN D'AUGMENTATION DES CAPITAUX PERMANENTS**

La société anonyme LES IBISCUS au capital de 60 000 actions de 50 € est une société d'exploitation d'une chaîne hôtelière en pleine difficulté depuis la fin de l'année 2001. Afin d'éviter la liquidation, les dirigeants ont élaboré un plan d'augmentation des capitaux permanents conforme aux indications fournies en *annexe 8*.

#### **Travail à faire**

1. Enregistrer les écritures d'émission de l'emprunt.
2. Présenter les écritures d'inventaire au 31 décembre 2002.
3. Préciser dans quelles conditions l'opération de conversion peut être intéressante pour les obligataires.
4. Présenter les écritures de conversion dans les comptes de la société IBISCUS dans l'hypothèse où des porteurs décident la conversion de 2 000 obligations au 1<sup>er</sup> juillet 2005.
5. Présenter le traitement comptable de la subvention d'investissement et du matériel acheté jusqu'à la clôture de l'exercice 2002.
6. Les salariés de la société sont inquiets quant aux conséquences sociales du plan de redressement et décident de faire appel à l'expert comptable du comité d'entreprise. Expliquer dans une courte note aux représentants du personnel, le rôle et la nature de la mission d'un expert comptable du comité d'entreprise.

**ANNEXE 1 : Informations concernant l'affectation des résultats de la société PHILBAR**

- Pour l'affectation des résultats, l'extrait de l'article 10 des statuts précise :
- attribution d'un premier dividende de 6 % du capital libéré pour les actions ordinaires et de 7,5 % du capital libéré pour les actions à dividende prioritaire ;
  - dotation d'une réserve facultative selon décision de l'assemblée générale ordinaire ;
  - distribution d'un super dividende arrondi à l'euro inférieur et report à nouveau du reliquat du bénéfice.

Le résultat de l'exercice 2000 s'élevait à 210 000 €.

Les dirigeants souhaitent prélever sur le résultat de l'exercice 2002 une réserve facultative de 25 000 €.

**ANNEXE 2 : Extrait de comptes de la société PHILBAR au 31 décembre 2002**

Capital .....	20 000 000
Réserve légale .....	1 948 500
Autres réserves .....	8 100 000
Report à nouveau débiteur (1) .....	(144 000)
Résultat de l'exercice .....	2 256 000

(1) L'exercice 2001 est le seul exercice comptable, depuis la création de l'entreprise, qui ait été déficitaire.

**ANNEXE 3 : Relevé des opérations réalisées au cours de l'exercice 2002**

Catégories d'animaux	Coût d'achat unitaire hors taxes (en €)	Dates d'acquisition	Age au moment de l'achat (en mois)	Observations
60 vaches laitières	1 200	1 - 7 - 2002	18	Bonnes pour la production.
50 génisses	900	1 - 9 - 2002	6	Achetées pour la reproduction mais adultes à 16 mois.
80 taurillons	600	1 - 10 - 2002	5	Mis à l'engraissement pour la boucherie à l'âge de 18 mois.

Remarque : parmi les vaches laitières achetées le 1<sup>er</sup> juillet 2002, cinq sont considérées comme étant insuffisamment productives et mises à l'engraissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour la boucherie. Au 31 décembre 2002, elles avaient une valeur nette comptable globale de 5 500 €.

## ANNEXE 4 : Extraits du plan comptable agricole

### 234 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS (BIENS VIVANTS)

2341 - Animaux reproducteurs (jeunes de renouvellement)

2343 - Animaux de service

### 24 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BIENS VIVANTS)

241 - Animaux reproducteurs (adultes)

242 - Animaux reproducteurs (jeunes de renouvellement)

243 - Animaux de service

### 31 – ANIMAUX (cycle long) (1)

### 32 – ANIMAUX (cycle court) (2)

471 - Stocks provenant d'immobilisations

### 60 – ACHATS ET VARIATION DES STOCKS

604 - Achats d'animaux

(1) Cycle de production d'une durée normalement supérieure à deux ans.

(2) Cycle de production d'une durée normalement inférieure ou égale à deux ans.

## ANNEXE 5 : Informations concernant l'acquisition et le financement des matériels industriels

La société NAVORTI a facturé chacun de ces trois matériels industriels d'occasion 110 000 francs suisse brut. Elle a accordé une remise de 10 000 francs suisse par matériel industriel.

Un acompte de 20 000 francs suisse a été versé le 15 juillet 2000 lors de la commande. La moitié de la somme restant due est payable à la livraison le 15 septembre 2000 et le solde le 15 janvier 2001. Ces matériels industriels sont vendus par la société NAVORTI avec une clause de réserve de propriété.

L'entreprise MEDERIC reçoit la livraison des matériels le 15 septembre 2000. Elle règle à la société NAVORTI le montant convenu.

Le 16 septembre 2000, la société MEDERIC règle par chèque bancaire, pour l'ensemble de ces matériels, le montant de la T.V.A. déductible qui s'élève à 20 000 € et les droits de douane s'élevant à 3 000 € par matériel industriel.

Pour chaque matériel, la société MEDERIC a dû engager des frais de transport d'un montant de 600 € HT (TVA : 19,60 %) et des frais de montage d'un montant de 400 € HT (TVA : 19,6 %). Ces frais ont été comptabilisés et réglés le 17 septembre 2000.

Un technicien spécialisé de la société MEDERIC a suivi un stage organisé par NAVORTI sur la maintenance de ces matériels industriels. Le coût de ce stage, d'un montant de 900 € HT a été comptabilisé et payé par chèque bancaire le 18 septembre 2000.

Ces matériels sont mis en service le 1<sup>er</sup> octobre 2000.

La Société MEDERIC amortit les matériels industriels sur une durée vie de 8 ans.

2/8

Les charges afférentes au matériel acquis sont à étaler sur 3 exercices.

La Société MEDERIC a emprunté le 15 octobre 2000 auprès de sa banque, pour le financement des matériels industriels, une somme de 80 000 € pour une durée de 5 ans. Cet emprunt est remboursable trimestriellement au taux annuel de 6 %. La première échéance de cet emprunt doit intervenir le 15 janvier 2001.

#### **ANNEXE 6 : Cours du franc suisse du 15 juillet 2000 au 15 janvier 2001**

Au 15 juillet 2000	: 1 CHF = 0,6 €	Au 31 décembre 2000	: 1 CHF = 0,61 €
Au 15 septembre 2000	: 1 CHF = 0,6 €	Au 15 janvier 2001	: 1 CHF = 0,62 €

#### **ANNEXE 7 : Informations concernant les frais de réparation des matériels industriels pour l'exercice 2002**

- Ces matériels assez complexes nécessitent des réglages très précis. Un technicien spécialisé est affecté à ces machines. Selon la Société NAVORTI, les frais de maintenance annuelle pour chacun de ces matériels industriels s'élèveront à 1 000 € HT.

Au cours de l'année 2002, les frais de réparation et maintenance ont été les suivants :

- matériel A : 26 000 € H.T. (dont 25 000 € liés à l'échange standard du moteur)
- matériel B : 1 000 € H.T.
- matériel C : 6 000 € H.T.

- Le matériel A a été beaucoup plus utilisé que prévu. Le 1<sup>er</sup> juillet 2002, l'entreprise MEDERIC a décidé de procéder à un échange standard du moteur, dans le but de maintenir ce matériel en état de marche sans en modifier la durée de vie. Le prix du moteur s'élève à 25 000 € hors taxes.
- Le matériel B occasionnera certainement au cours de l'exercice 2004, des frais de réparation et de maintenance d'un montant de 10 000 € hors taxes.
- Les frais de maintenance concernant le matériel C sont tout à fait inattendus et excèdent très largement le montant initialement prévu. Le technicien affecté à ces machines estime que « l'entreprise ne devrait rencontrer aucun problème pendant 5 ans dès lors qu'elle respecte une maintenance normale annuelle pour ce matériel ».

## ANNEXE 8 : Informations comptables sur le plan d'augmentation des capitaux permanents

Plusieurs mesures urgentes ont été mises en œuvre par les dirigeants de la société LES IBISCUS, avec l'accord des partenaires concernés :

- un emprunt convertible en actions de 5 000 obligations de 200 € a été émis au pair le 1<sup>er</sup> juillet 2002. La conversion au taux de trois actions de 50 € contre cinq obligations peut intervenir à tout moment entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2005. Cet emprunt au taux d'intérêt de 8 % est remboursable en totalité au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les frais d'émission payés à la banque par la société pour 11 960 € (taxes comprises) sont à étaler linéairement ;
- une subvention d'investissement de 20 000 € a été accordée par le conseil régional le 10 janvier 2002 pour le financement d'un matériel neuf. Le bien a été acheté comptant le 15 juillet 2002 et mis en service le 7 du mois suivant. Cette acquisition soumise à la TVA au taux normal a généré les dépenses hors taxes suivantes payées par chèque bancaire au fournisseur :

Prix d'achat du matériel .....	59 000 €
Frais de transport .....	300 €
Frais d'installation et de mise en service ...	700 €

La durée de vie du matériel est de 6 ans. La dépréciation du bien est considérée comme étant linéaire mais la société souhaite bénéficier de l'intérêt fiscal de l'amortissement dégressif. La subvention a été encaissée le 31 juillet 2002.